

REGLEMENT DE L'ÉPREUVE GRAVEL TROPHY – 01 et 02 Juillet 2023

SOMMAIRE

Article 1: PRÉAMBULE.....	2
Article 2: CONDITIONS DE PARTICIPATION.....	2-3
Article 3: INSCRIPTIONS.....	3-5
Article 4: ASSURANCES-RESPONSABILITÉ CIVILE.....	6
Article 5: RÈGLES SPORTIVES.....	7
Article 6: MATÉRIEL OBLIGATOIRE.....	8-9
Article 7: DIRECTION DE L'ÉPREUVE.....	9
Article 8: ACCUEIL ET RETRAIT DES DOSSARDS.....	10
Article 9: PARCOURS ET RAVITAILLEMENT.....	10
Article 10: TIMING DES ÉPREUVES.....	11
Article 11: COMPORTEMENT ET ÉTHIQUE.....	11
Article 12: PRESTATAIRES.....	12
Article 13: SECURITE.....	12
Article 14: RÉCOMPENSES.....	12
Article 15: MÉDIAS-DROIT À L'IMAGE-CNIL.....	13
Article 16: RÉCLAMATIONS.....	13

Article 1: PRÉAMBULE

Le Gravel Trophy est un challenge comprenant 2 épreuves sportives :

- Le **Discovery** et l' **Explore** se dérouleront le Samedi 01 juillet et Dimanche 02 Juillet autour de Valberg (06)

Les participants devront effectuer les différents parcours proposés, à allure libre, mais des limites horaires seront imposées. Les participants devront s'équiper du matériel obligatoire demandé par l'organisation (voir article 6)

L'épreuve est organisée par le **Club des Sports de Valberg** (CSPM) affilié à la FFC - Identifiant 5306117.

Le présent règlement est susceptible d'être modifié jusqu'au jour de l'épreuve Gravel Trophy. Vous en serez informés s'il y a modification de celui-ci.

Article 2 : CONDITIONS DE PARTICIPATION

Les participants se doivent :

- d'avoir conscience de la difficulté de l'épreuve.
- d'être un cycliste de niveau moyen à confirmé.
- de savoir gérer les difficultés induites par ce genre d'épreuve comme les conditions climatiques.

La participation est ouverte à toutes et à tous, licencié(e)s et non licencié(e)s sous réserve d'être âgées de 18 ans le jour de l'épreuve.

Les concurrents possédant une licence délivrée par une Fédération autorisant la pratique du cyclisme en compétition (FFC, UFOLEP, FSGT, FFTRI) devront impérativement fournir la photocopie de leur licence.

Les autres concurrents (licenciés FFCT, FFC Pass Loisir et Services, FFC Encadrement, Arbitre et les non Licenciés) devront fournir impérativement l'original ou la photocopie d'un certificat médical de **non contre-indication à la pratique du cyclisme en compétition** datant de moins d'un an au jour de l'épreuve.

Les licenciés majeurs des fédérations de pays étrangers devront présenter obligatoirement un certificat médical de non contre-indication à la pratique du cyclisme en compétition datant de l'année 2022.

Les licences délivrées par la FFH (Fédération Française d'Handisport) ne sont pas acceptées. Au regard de la convention existante entre les deux fédérations, les pratiquants présentant un handicap doivent posséder une licence délivrée par la FFC permettant la pratique du cyclisme de compétition, en conformité avec les critères médicaux réglementaires.

Tout participant reconnaît avoir pris connaissance du présent règlement, en acceptant les clauses dans son intégralité et avoir pris conscience des risques liés à la pratique du vélo, tels que les chutes.

Article 3: INSCRIPTIONS

Les tarifs seront mentionnés sur le site Internet www.graveltrophy.com, rubrique « inscriptions »
Les inscriptions en ligne seront ouvertes du **31 décembre 2022** et fermeront le **30 juin 2023** à minuit.
Les inscriptions pourront se faire uniquement par le biais du site Internet de l'épreuve - **www.graveltrophy.com** – depuis la rubrique « inscriptions »

L'inscription est personnelle et irrévocable.
Elle ne peut être ni échangée, ni cédée, ni remboursée. Elle pourra être remboursée sous réserve d'avoir souscrit l'assurance annulation proposée lors de l'inscription en ligne.

Tout engagement implique le paiement préalable d'un droit d'adhésion.

Les droits d'inscription restent acquis à l'organisation quoi qu'il adienne.

Cette inscription donne droit à l'attribution nominative d'un numéro plaque.

Une plaque numérotée étant attribuée ou l'inscription étant réservée, aucun remboursement ne pourra être effectué, en cas d'absence, de désistement ou d'abandon du participant.

La plaque personnelle devra être fixée sur le vélo de manière lisible tout au long de l'épreuve.

Toute personne rétrocédant sa plaque à une tierce personne, sera entièrement reconnue responsable en cas d'accident survenu ou provoqué sur l'épreuve.

L'organisation décline toute responsabilité en cas d'accident face à ce type de situation et se réserve le droit d'exclure définitivement le concurrent de toutes les épreuves du Gravel Trophy.

Les participants au Gravel Trophy pourront choisir l'une des formules les plus adaptées à leur aptitude physique.

Trois formats seront proposés :

- 1 jour – le samedi 20km ou 55km, ou le dimanche 55km ou 105km
- Le **Discovery** -2 jours - 20km + 40km, avec près de 1 900m de dénivelé positif au total
- L'**Explore** - 2 jours – 55km + 105km, avec près de 5 300m de dénivelé positif au total

La participation aux épreuves est payante et comprend différentes tarifications. Ces tarifications sont disponibles en lignes sur le site Internet www.graveltrophy.com rubrique "inscriptions".

Les différentes épreuves :

L' Explore

- Une plaque de cadre numérotée
- La sécurité sur le parcours
- L'assistance dépannage (dans les zones dédiées à cet effet)
- Parc vélo fermé et gardiennage des bagages – sécurisé 24H/24H
- L'accès aux postes de ravitaillement "**Calories stations**"
- Le café offert dans les "**Caféine Dealer Shops**"
- L'accès à la "**Barbe'Cute Party**" du Samedi 01 juillet 2023
- L'accès au "**Morning Break'slow**" du Dimanche 02 juillet 2023
- Option "**Kona Camp**" offerte - emplacement de tente + commodités*
**dans la limite des places disponibles*

Mais aussi ...

- Lot finisher Gravel Trophy...pour les finishers
- Musette Gravel Trophy pour votre ravitaillement personnel
- Des good'ideas Gravel Trophy

Le Discovery

- Une plaque de cadre numérotée
- La sécurité sur le parcours
- L'assistance dépannage (dans les zones dédiées à cet effet)
- Parc vélo fermé et gardiennage des bagages – sécurisé 24H/24H
- L'accès aux postes de ravitaillement "**Calories stations**"
- Le café offert dans les "**Caféine Dealer Shops**"
- L'accès à la "**Barbe'Cute Party**" du Samedi 04 juin 2022
- L'accès au "**Morning Break'slow**" du Dimanche 05 juin 2022
- Option "**Kona Camp**" offerte - emplacement de tente + commodités*
**dans la limite des places disponibles*

Mais aussi ...

- Lot finisher Gravel Trophy...pour les finishers
- Musette Gravel Trophy pour votre ravitaillement personnel
- Des good'ideas Gravel Trophy

Articles 4: ASSURANCES-RESPONSABILITÉ CIVILE

Conformément à la législation en vigueur, l'organisateur a souscrit une assurance responsabilité civile lors de l'inscription de l'épreuve auprès de la FFC. L'épreuve est organisée par le **Club des Sports de Valberg** (CSPM) affilié à la FFC - Identifiant 5306117

Cette assurance responsabilité civile garantit les conséquences pécuniaires de sa responsabilité, de celle de ses préposés et de tous les participants aux épreuves du Gravel Trophy.

Celle-ci ne prend effet que pendant la durée de l'épreuve, pour des participants régulièrement inscrits et contrôlés au départ et jusqu'à l'arrivée, les feuilles de pointage des contrôleurs officiels ou tapis de chronométrage faisant seule foi.

En ce qui concerne la responsabilité civile des participants, l'intervention de cette assurance est limitée aux accidents qu'ils pourraient causer à des tiers à l'occasion du déroulement de la manifestation sportive. Par ailleurs, cette garantie interviendra en complément ou défaut d'autres assurances dont ils pourraient bénéficier par ailleurs.

Individuelle Accident Corporel : Il appartient aux participants de se garantir et d'être en possession d'une assurance individuelle accident couvrant d'éventuels frais de recherche. Les licenciés doivent vérifier auprès de leur Fédération qu'ils soient bien couverts pour les dommages corporels encourus lors de leur participation à ce type d'épreuve.

Dans le cas contraire, il est dans leur intérêt, ainsi que celui des non licenciés, de souscrire à une assurance adaptée, voir offre d'assurance proposée par la FFC ou l'assureur de leur choix.

Domage et Responsabilité Matériel : Ni l'organisateur, ni son assureur ne couvrent les dommages que pourraient subir le matériel et les équipements des participants, notamment en cas de chute ou de vol. Il incombe à chacun de se garantir ou non contre ce type de risques auprès de son assureur. Les participants reconnaissent la non responsabilité des organisateurs pour la surveillance des biens ou objets personnels en cas de vol ou de perte. Les objets, accessoires ou vélos remis à des tierces personnes pendant l'épreuve (membre de l'organisation ou non), le seront sous l'entière responsabilité du participant déposant.

L'organisateur décline toute responsabilité en cas d'accident qui serait causé par le jet de tout objet, récipient, aliment, document, papier ou détritrus sur l'itinéraire. En cas d'infraction, le concurrent sera le seul responsable à ses risques et périls pénalement, mais en outre, il sera le seul civilement responsable des accidents dont il serait l'auteur ou victime directement ou indirectement.

Article 5: RÈGLES SPORTIVES

Le Gravel Trophy est organisé par le Club des Sports de Valberg (CSPM) sous l'égide de la Fédération Française de Cyclisme (F.F.C).

Le Gravel Trophy n'est pas une course, mais une épreuve pour découvrir le patrimoine, l'histoire et les paysages du département (06) et se dépasser physiquement. Le seul objectif est de passer la ligne d'arrivée dans les temps fixés par l'organisation et obtenir le statut de Finisher. Il n'y a pas de classement, mais une remise de récompenses spéciales qui sera effectuée lors de la soirée de clôture de l'évènement (Voir article 14).

Les règles sportives sont issues du règlement général des épreuves du type Cyclo sportive et des Randonnées.

L'épreuve se déroule sur voie publique ouverte et ne doit en aucun cas être motif à l'encombrement de la chaussée ou à créer un danger pour les autres usagers.

Le respect du code de la route devra être respecté par tous les participants.

Chaque participant est tenu, de respecter le code de la route, d'emprunter les parties droites de la chaussée et d'assurer sa propre sécurité en adaptant sa vitesse.

Pour assurer votre sécurité ainsi que celle des autres participants, il est formellement interdit de participer à l'épreuve avec :

- un vélo couché (sur le ventre ou sur le dos)
- un prolongateur de cintre
- un vélo destiné au contre la montre
- un vélo non adapté à la pratique du Gravel

L'organisation déconseille fortement l'utilisation de roues à bâtons et pleines car le profil du parcours ne s'y prête pas !

Les participants peuvent rouler seul, à deux ou en petit groupe. Ils peuvent également évoluer côte à côte pendant quelques minutes, maximum à 2 de front.

Les véhicules suiveurs en ouverture ou dans le sillage des participants ne sont pas autorisés. L'intervention des accompagnateurs est limitée à la remise d'effets ou de ravitaillements dans le périmètre des points de ravitaillements officiels. ("**Calories stations**"). Les cyclistes qui ne seront pas inscrits aux épreuves et qui voudront profiter de l'effet de masse pour s'intégrer dans le dispositif, seront exclus et l'organisateur pourra engager des poursuites à leur rencontre.

Article 6: MATÉRIEL OBLIGATOIRE

Le port du casque à coque rigide est obligatoire tout au long de l'épreuve.

Un feu arrière rouge d'une puissance minimum de 50 Lumens et un feu avant ou une frontale d'une puissance minimum 200 Lumens sont obligatoires pour l'épreuve du Dimanche.

Vélos acceptés :

- **Vélo spécifique pour le Gravel - équipé d'un drop bar (guidon de route)**
- Vélo type Cyclo-Cross
- Vélo Electrique type Gravel (VAE) - équipé d'un drop bar (guidon de route)

Les VTT ne sont pas autorisés.

Les VAE seront classés dans une catégorie spécifique.

Le reste du matériel utilisé par les participants devra être conforme aux règles générales qui régissent les épreuves cyclistes sur route.

Tout participant se doit d'avoir un matériel vérifié et en parfait état (freins, pneus neufs) avant de prendre le départ. Il se devra d'avoir à minima, un vélo en parfait état permettant la pratique du Gravel, 2 chambres à air de rechange, une pompe, un multitools ainsi qu'un dérive chaîne, des vêtements adaptés, un gobelet personnel 15cl minimum (bidons ou flasques), une couverture de survie de 1,40m x 2m minimum, une réserve alimentaire, une veste imperméable et respirante permettant de supporter le mauvais temps en montagne, un gilet rétroréfléchissant certifié, une paire de gants, une pièce d'identité, être en possession d'un téléphone mobile fonctionnant sur le réseau français (mettre dans son répertoire les n° sécurité de l'organisation, garder son téléphone allumé, ne pas masquer son numéro et ne pas oublier de partir avec une batterie chargée), ainsi qu'un appareil de navigation GPS, avec les traces gpx enregistrées du Gravel Trophy 2023.

Le concurrent devra aussi prévoir le matériel prévu à son hydratation (bidon ou sac d'hydratation) qu'il pourra approvisionner lors de son passage en zone de ravitaillement ("**Calories stations**")

Les participants devront être équipés d'une capacité de stockage d'1 litre minimum au départ des courses.

Tout participant contrôlé n'étant pas en possession de son matériel obligatoire pourra être exclu de la course.

Récapitulatif du matériel obligatoire :

- **Vélo spécifique pour le Gravel - équipé d'un drop bar (guidon de route)**
- **Le port du casque à coque rigide est obligatoire tout au long de l'épreuve**
- **Des vêtements adaptés à la pratique**
- **Un vélo en parfait état permettant la pratique du Gravel**
- **Un feu arrière rouge d'une puissance minimum de 50 Lumens est obligatoire**
- **Un feu avant ou une frontale d'une puissance minimum 200 Lumens est obligatoire**
- **2 chambres à air de rechange**
- **Une pompe**
- **Un multitools ainsi qu'un dérive chaîne**
- **Gobelet personnel 15cl minimum (bidons ou flasques)**
- **Réserve d'eau minimum 1 litre**
- **Couverture de survie de 1,40m x 2m minimum**
- **Réserve alimentaire**
- **Veste imperméable et respirante permettant de supporter le mauvais temps en montagne**
- **Une paire de gants**
- **Une pièce d'identité**
- **Un gilet rétroréfléchissant certifié**
- **Téléphone mobile fonctionnant sur le réseau français (mettre dans son répertoire les n° sécurité de l'organisation, garder son téléphone toujours allumé, ne pas masquer son numéro et ne pas oublier de partir avec une batterie chargée)**
- **Appareil de navigation GPS, avec traces gpx des parcours téléchargées**
- **Sourire et bonne humeur**

Article 7: DIRECTION DE L'ÉPREUVE

L'épreuve sera coordonnée par un directeur d'épreuve, qui sera assisté par plusieurs membres de l'équipe d'organisation. Ces membres seront en permanence sur l'itinéraire et ce, jusqu'à l'arrivée des derniers concurrents.

Article 8: ACCUEIL ET RETRAIT DES DOSSARDS

Chaque participant doit venir retirer sa plaque de course et son "kit coureur" en personne, sur présentation d'une pièce d'identité.

Toute affectation est ferme et définitive.

Aucun dossard ne sera expédié par courrier.

Les points d'accueil du Gravel Trophy en fonction des épreuves :

Le samedi 01 Juillet à Valberg, sur le village Départ/Arrivée à proximité du parc de sports de Valberg: à partir de 9h30.

Article 9: PARCOURS ET RAVITAILLEMENTS

Le participant doit respecter l'itinéraire prévu par la fiche de route et la trace GPS envoyée par l'organisation. En cas d'erreur de parcours, il devra rejoindre cet itinéraire à l'endroit exact où il l'a quitté, aucune compensation en temps ne saurait être accordée en cas d'erreur de parcours.

Aucun balisage directionnel ne sera installé sur les différentes courses.

Des points de contrôle sont supervisés par des contrôleurs fixes, présents à leur poste jusque dans la limite horaire.

Le non- respect du parcours entraînera l'expulsion immédiate du participant concerné.

Des points de ravitaillements ("**Calories stations**") seront installés sur les parcours et à l'arrivée de l'épreuve pour l'ensemble des trois parcours. Ces derniers seront approvisionnés en boissons et nourritures à consommer sur place.

Chaque participant est tenu de disposer de la quantité d'eau et d'aliments suffisant pour rallier la ligne d'arrivée.

Article 10: TIMING DES ÉPREUVES

Les départs des différentes épreuves sont les suivants :

Samedi 01 Juillet 2023

Un départ groupé des 2 parcours à 13h30 pour effectuer la première journée du Gravel Trophy

Dimanche 02 Juillet 2023

Un départ matinal groupé de Valberg à 7h00 pour l'Explore. Le Discovery partira de Valberg à 9h30.

Des barrières horaires seront établies pour accomplir le parcours et seront communiquées par l'organisation.

La fermeture du contrôle d'arrivée sera effective le Dimanche 02 juillet 2023 à 19h00 à Valberg.

Passer l'heure limite, tout participant encore sur le parcours sera considéré hors épreuve. Il devra, selon le cas, rendre sa plaque de cadre à la voiture balai ou s'arrêter au point de contrôle le plus proche. En cas de refus, il ne sera plus couvert par l'organisation, celle-ci déclinant toute responsabilité.

En cas de mauvaises conditions météorologiques, le parcours défini peut être modifié, l'épreuve neutralisée, voire annulée sans préavis, par le seul directeur de l'épreuve.

Article 11: COMPORTEMENT ET ÉTHIQUE

Le Gravel Trophy est un évènement **Eco responsable**.

Tout jet d'objet, récipient, aliment, document, papier ou détritrus sur l'itinéraire est strictement interdit et peut entraîner l'expulsion du concurrent de l'épreuve. Des zones pour le tri des déchets seront mises en place sur les ravitaillements ("**Calories stations**") de l'épreuve. Le participant ne doit pas profiter du sillage de tout véhicule. Les concurrents ne respectant pas l'esprit sportif et « fair-play » de l'épreuve, surpris en situation de fraude (départ anticipé, itinéraire non respecté, utilisation ou assistance d'un autre véhicule...), ou ayant un comportement ou une pratique irresponsable voir dangereux (propos irrespectueux ou injurieux, incivilité, utilisation de produits dopants, jet d'objets, de documents ou de déchets, conduite dangereuse, infraction au code de la route etc.) seront sanctionnés selon le cas jusqu'à l'exclusion de l'épreuve.

L'organisateur se réserve, sans préavis ni justification, le droit de refuser tout engagement, ou d'exclure de l'épreuve tout participant préinscrit, notamment dans les cas suivants : limitation réglementaire ou non du nombre des participants, non-respect du règlement ou de l'une de ses clauses, comportement, infraction ou pour tout autre motif jugé grave et sérieux, non prévu ci- avant.

Article 12: PRESTATAIRES

Pour répondre aux différents besoins de l'épreuve, le Gravel Trophy fera appel à différents prestataires (camion, navettes, portique d'arrivée, assistance Radio et dépannage neutre...)

Article 13: SECURITE

Un dispositif d'ouverture (moto ou vélo ouvreur) et de fermeture de la Cyclo (camion balai) ainsi qu'une équipe de secouristes (ambulances et médecins) sont mis en place sur les parcours afin d'assurer la qualité du parcours et éventuellement encadrer les participants.

Des signaleurs piétons seront répartis sur les différents points du parcours. La présence de signaleurs ne signifie en aucun cas que la route est fermée ou réservée uniquement aux différentes épreuves. Ceux-ci interviennent en complément des moyens de secours conventionnels et publics.

Les autres frais des soins médicaux chirurgicaux, d'hospitalisation, d'évacuation et de rapatriement, restent à la charge des participants.

Des postes de secours sont implantés en divers points du parcours et sont en liaison radio ou téléphonique avec le PC Course.

Il appartient à chaque coureur de se porter mutuellement assistance en cas de besoin et de prévenir les secours.

En cas de nécessité, l'organisateur mettra à disposition, et dans l'intérêt de la personne secourue, tous les moyens appropriés.

La personne secourue supportera les frais résultants de l'emploi de ces moyens exceptionnels et devra également assurer son retour du point où elle aura été évacuée. Il est du seul ressort du coureur de constituer et présenter un dossier à son assurance personnelle dans le délai imparti.

En France, depuis la loi n°2002-276 du 27 février 2002 : les communes peuvent exiger une participation financière aux frais liés à des opérations de secours ou d'assistance médicale.

En cas d'impossibilité de joindre le PC Course, les coureurs peuvent appeler directement les organismes de secours (15 Samu, 17 Police Secours, 18 Pompiers).

Article 14: RECOMPENSES

Aucun lot ne pourra être ni échangé, ni remboursé, ni envoyé.

Aucune récompense ne sera effectuée en espèces.

Article 15: MEDIA-DROIT A L'IMAGE-CNIL

Tous les participants au Gravel Trophy autorisent expressément les organisateurs ainsi que leurs ayants droit tels que partenaires et médias, à utiliser les résultats et les images fixes ou audiovisuelles, sur lesquelles il pourrait apparaître à l'occasion de l'épreuve, sur tout support y compris les documents promotionnels et publicitaires, dans le monde entier et pour la durée la plus longue prévue par la loi, les règlements ou traités.

Plus exactement en matière de droits d'auteur par les dispositions législatives ou réglementaires, les décisions judiciaires et/ou arbitrales de tout pays ainsi que par les conventions internationales actuelles ou futures, y compris pour les prolongations éventuelles qui pourraient être apportées à cette durée.

Informatique et Libertés : Conformément à la loi informatique et liberté du 6 janvier 1978, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification aux données personnelles vous concernant.

Par notre intermédiaire, vous pouvez être amené à recevoir des propositions d'autres sociétés ou associations. Celles-ci pourront être utilisées, cédées, louées ou échangées notamment pour les opérations d'informations commerciales, les résultats, et la presse.

Si vous ne le souhaitez pas, il suffit de nous écrire à cette adresse mail : **graveltrophy@gmail.com** en nous indiquant votre nom, prénom, adresse, email et si possible votre numéro de dossards.

Article 16: RÉCLAMATIONS

Toute réclamation devra être présentée au seul directeur de l'épreuve qui sera seul juge de la suite à donner et des sanctions éventuelles. Toute interprétation ou réclamation concernant l'épreuve, le

règlement ou son application doit être adressé, par écrit, à l'organisateur en indiquant le nom, prénom, N° de dossard du concurrent, est à adresser à : **graveltrophy@gmail.com**, dans un délai de 30 jours après la proclamation des résultats. Passé ce délai, aucune réclamation ne sera acceptée. Il ne sera répondu à aucune demande téléphonique.